



MARCHES PUBLICS

DUREE :

2 jours

PUBLIC :

Toute personne ayant besoin d'avoir des connaissances de base en marchés publics

PREREQUIS :

Connaître la réglementation des marchés publics

OBJECTIFS

PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de : comprendre le fonctionnement d'un marché public, connaître les bases du code des marchés publics, connaître les différents types de marchés et les grandes lignes de leurs organisations. Intégrer tous les changements induits par les nouvelles directives européennes sur la passation et l'exécution des marchés publics. Sécuriser ses marchés et ses pratiques.

MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Pédagogie active tournée vers des échanges d'expériences pratiques et des exposés théoriques, présentation des documents de base, illustrations par des exemples, support de formation sensibilisation aux marchés publics. Moyens humains : Formateur expert dans le domaine.

NOTRE PLUS

SMV ACADEMY :

Accompagnement avant, pendant et après la formation par nos formateurs.



ESPRIT ET OBJECTIFS DU CODE

- ▶ L'esprit du code
- ▶ Le pouvoir adjudicateur
- ▶ L'entité adjudicatrice



LA PREPARATION DU MARCHÉ

- ▶ Les principes fondamentaux du code : transparence, égalité et traçabilité
- ▶ La gestion des seuils : champs et étendues des obligations
- ▶ La nomenclature : but et mise en place



FORME ET ORGANISATION D'UN DOSSIER

- ▶ Les informations administratives : les documents la constituant
- ▶ L'offre financière et technique : les documents la constituant



LES PRINCIPALES PROCEDURES

- ▶ Les marchés à procédure adaptée
- ▶ L'appel d'offre
- ▶ Les accords-cadres et les marchés de l'accord cadre



LES CRITERES DE SELECTION

- ▶ Hiérarchisation et pondération
- ▶ Critères des candidatures
- ▶ Critères es offres
- ▶ Analyse des dossiers
- ▶ Le nouveau DUME (Document Unique du Marché Européen) et de l'E-CERTIS



LES AVENANTS

- ▶ Définition, champs d'application



LES MODALITES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS : CE QUI CHANGE

- ▶ L'obligation d'allotir
- ▶ Les consultations préalables au lancement d'une procédure
- ▶ Les échanges électroniques et les offres sous forme de catalogue électronique
- ▶ La définition des procédures ouvertes et restreintes
- ▶ Le nouveau régime simplifié pour les marchés de services
- ▶ La procédure concurrentielle avec négociation
- ▶ La liberté de recourir au dialogue compétitif



LES NOUVELLES REGLES DE LA SELECTION DES CANDIDATS ET DU CHOIX DES OFFRES

- ▶ Les cas d'exclusion des opérateurs économiques
- ▶ La simplification de l'accès des PME : la constitution du dossier de candidature, l'association temporaire
- ▶ Les labels, rapports d'essai, certification et autres moyens de preuve
- ▶ La possibilité d'examiner les offres avant examen des candidatures en procédure ouverte
- ▶ Les critères de sélection des candidats : le plafonnement du CA exigé des candidats
- ▶ Le nouveau DUME (Document Unique de Marché Européen) et l'e-Certis
- ▶ La recevabilité des variantes
- ▶ Les critères d'attribution du marché
- ▶ Les nouvelles règles de notification du rejet
- ▶ La notion de coûts de cycle de vie



SECURISER L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

- ▶ Les règles de conservation des marchés
- ▶ L'encadrement de la sous-traitance
- ▶ L'encadrement des avenants
- ▶ Les hypothèses de résiliation



LES MODALITES RELATIVES AUX AUTRES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- ▶ Le marché de partenariat
- ▶ Les contrats domaniaux

• Évaluation de la formation

V1.26/01/2021